

GENERALITES

Un **plan d'eau** est une étendue d'eau douce continentale de surface stagnante d'origine naturelle ou anthropique de profondeur variable. Selon son usage et ses caractéristiques physiques, le terme « plan d'eau » peut désigner un lac, une retenue, un étang, une gravière, une carrière ou encore un marais.

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, mise en place en 2000, impose d'atteindre le bon état des masses d'eau « plans d'eau » dès 2015 dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux. Comme pour les masses d'eau « cours d'eau », l'état est caractérisé par deux aspects :

- un **état chimique** évalué en mesurant la concentration de 41 substances chimiques, parmi lesquelles sont présents des métaux, des pesticides et des polluants industriels. Il est défini par deux classes :

 Bon  Mauvais

- un **état écologique** qui juge du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il prend en compte à la fois des éléments de qualité biologiques (végétaux, invertébrés, poissons) et physico-chimiques (nutriments, bilan en oxygène). Il est déterminé par les 5 classes suivantes :

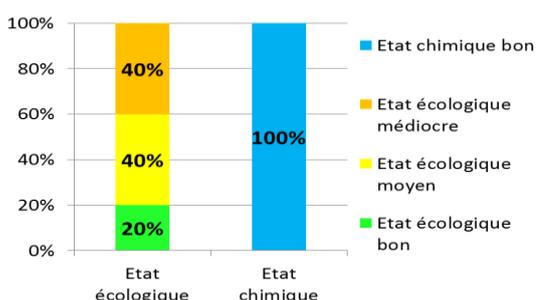
 Très bon  Bon  Moyen  Médiocre  Mauvais

Lorsque les masses d'eau sont **artificielles** ou **fortement modifiées**, comme c'est le cas pour une majorité de plans d'eau, on ne parle plus de bon état écologique mais de **bon potentiel écologique**. L'état général d'une masse d'eau « plan d'eau » est déterminé par la plus mauvaise classe de son potentiel écologique et de son état chimique. Les règles d'évaluation de l'état des plans d'eau naturels sont définies au niveau national par l'**Arrêté ministériel du 25 janvier 2010**. Actuellement, il n'existe pas de valeurs-seuils pour les plans d'eau d'origine humaine, un avis d'expert est donc nécessaire pour interpréter les résultats et évaluer l'état des plans d'eau.

DANS LE BASSIN ARTOIS -PICARDIE

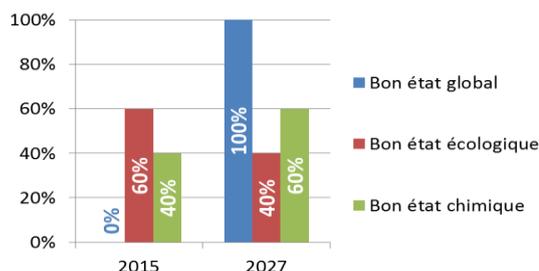
Dans le bassin Artois-Picardie, **5 plans d'eau** sont concernés par cette évaluation et font l'objet depuis 2007 d'analyses biologiques, physico-chimiques et chimiques. Les étangs d'Ardres et l'étang de Romelaere sont les plans d'eau principaux des masses d'eau respectives « étangs et marais d'Ardres, Brèmes-les-Ardres et Guînes » et « marais audomarois ». Les suivis sont réalisés uniquement sur les plans d'eau principaux. Le tableau ci-dessous reprend leurs caractéristiques.

NOM PLAN D'EAU	DEPARTEMENT PLAN D'EAU	ORIGINE PLAN D'EAU	SUPERFICIE (ha)	NATURE PLAN D'EAU	PROFONDEUR MOYENNE (m)	VOLUME (m ³)
Ardres	Pas-de-Calais	Tourbière	31,5	Artificiel	1,5	458 100
Romelaere	Pas-de-Calais	Tourbière	20,8	Fortement modifié	1,7	361 000
Val Joly	Nord	Retenue d'eau	109,6	Artificiel	3,3	3 674 600
Mare à Goriaux	Nord	Affaissement minier	78	Artificiel	1,0	720 000
Vignoble	Nord	Gravière	51,8	Artificiel	1,6	838 800



Etat écologique et chimique en nombre de masses d'eau « plans d'eau » sur la période 2007-2011

Du fait de leurs spécificités - petite taille qui augmente la réactivité vis-à-vis des conditions environnementales et faible profondeur qui favorise le brassage et accroît le transfert des polluants des sédiments vers la colonne d'eau – les plans d'eau du bassin Artois-Picardie connaissent de fortes variations interannuelles. Les outils d'évaluation mis en place au niveau national ne sont pas adaptés à ce type de plan d'eau, ce qui nécessite un suivi régulier et l'appui d'un avis d'expert pour évaluer au mieux l'état de ces plans d'eau.



Objectifs du SDAGE 2010-2015 pour les masses d'eau « plans d'eau »

Il est possible de reporter l'atteinte du bon état d'une masse d'eau « plan d'eau » en 2021 ou 2027 sous justifications. Dans le bassin Artois-Picardie, toutes les dérogations concernant les masses d'eau « plans d'eau » sont reportées en 2027.

Actuellement, seule une masse d'eau « plan d'eau » a un bon potentiel écologique contrairement aux 3 prévus par les objectifs du SDAGE 2010-2015. Ce constat s'explique notamment par de fortes concentrations en nutriments (azote et phosphore).

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est en charge de la surveillance de l'ensemble des plans d'eau du bassin. Elle est aidée dans cette mission par les différents gestionnaires des sites et par l'**ONEMA** qui assure le suivi poissons.